

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 675
du 17 octobre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 octobre 2024

Procès-Verbal N° 675

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

Si vous souhaitez accueillir l'Assemblée Générale d'Été le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIOR

Amende 90 €

Du 7 au 13 octobre 2024

551261 Champagnier 1

D5 poule B

FORFAIT GENERAL

Amende 68 €

Du 7 au 13 octobre 2024

Féminine U18f A 11 / Phase 1 -A

564949 Gf A Brion 1

Féminine U18f A 11/ Phase 1 -A

553340 2 Rochers

U15 D3 Phase 1 Poule K

581969 FCVH38

FORFAIT GENERAL FOOT A 8

Amende 44 €

Du 7 au 13 octobre 2024

528946 Noyarey FC2 suite 2 forfaits
poule brassage

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Amende 140 €

Du 7 au 13 octobre 2024

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1

521966 Domene Asjf 2

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1

546354 Liers Fc 2

Challenge L Gros Balthazard / Phase 1 547542 Turc Verpilliere Fc 2
Challenge L Gros Balthazard / Phase 1 582106 Eyzin St Sorlin Fc 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 7 au 13 octobre 2024 - Voir PV Commission FMI n° 675

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

| E-mails Commissions | |
|----------------------------|--|
| APPEL | appel@isere.fff.fr |
| ARBITRES | arbitres@isere.fff.fr |
| DELEGATIONS | delegations@isere.fff.fr |
| DISCIPLINE | discipline@isere.fff.fr |
| FOOT ENTREPRISE | foot-entreprise@isere.fff.fr |
| FUTSAL | futsal@isere.fff.fr |
| REGLEMENTS | reglements@isere.fff.fr |
| SPORTIVE | sportive@isere.fff.fr |
| STATUT ARBITRAGE | statutsarbitrage@isere.fff.fr |
| TERRAINS | terrains@isere.fff.fr |
| FEMININES | feminines@isere.fff.fr |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ethique@isere.fff.fr |

| Autres E-mails | |
|------------------------------|--|
| District | district@isere.fff.fr |
| Président | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| Vice-Président Délégué | jmlosa@isere.fff.fr |
| Secrétaire général | ttruwant@isere.fff.fr |
| Trésorier | fciceron@isere.fff.fr |
| Comptabilité | comptabilite@isere.fff.fr |
| Responsable administrative | edarocha@isere.fff.fr |
| Conseiller Technique Fédéral | tbartolini@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | dcazanove@isere.fff.fr |
| CTD - DAP | jhugonnard@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | mberlahrache@isere.fff.fr |
| CTDA | hbenelhadj@isere.fff.fr |



COMMISSION APPEL

Mardi 15 octobre 2024 à 17h00

- **Procès-Verbal N°675**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, BLANC Aline

Excusé(e)s : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, EL RHAFFARI Reda, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BERTHELET Eric, MOUMJID EI Mostafa.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de

sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

La commission d'appel rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 14h à 18h

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

REVENTIN : Appel réglementaire

NIVOLAS VERMELLE : Appel règlementaire

CONVOCAION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-01R : Senior, D3, poule D, match n°28436139, REVENTIN 1 / VILLEFONTAINE 2, du dimanche 29 septembre 2024

Appel du club de **REVENTIN** en date du lundi 14 octobre 2024 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n°276 lors de sa réunion du mardi 8 octobre 2024, parue au P.V 674 le jeudi 10 octobre 2024.

Appel portant sur « nous contestons la décision qui nous a attribué une défaite sur tapis vert ainsi qu'un retrait de point au classement.»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 29 octobre 2024 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Dossier 24-25-02R : Féminine, U18 0 11, phase 1, poule C, match n°29603699, NIVOLAS 1 / CESSIEU 1, du dimanche 6 octobre 2024

Appel du club de **NIVOLAS** en date du lundi 14 octobre 2024 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n°277 lors de sa réunion du mardi 8 octobre 2024, parue au P.V 674 le jeudi 10 octobre 2024.

Appel portant sur « la faisabilité de la réserve, mauvaise procédure réserve d'avant match»

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 29 octobre 2024 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/ 10/ 2024 à 18h30

Procès-Verbal N°675

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : LALO Aboubakar - MORE Claude - HUERTAS Pierre - THEVENIN Cyril – VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick - CUSANNO Stéphane - KHAL AMENAY - SAINT ALBIN Laurent

Excusés : SABATINO Joseph - BELBACHIR Hamza - ABELA Stephane - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain - FERNANDES Carlos - PICARD Brice - KODJADJANIAN Jean-Marie.

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (péréquation seulement). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour suivre cette procédure.

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée , il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affaissant :

Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

TUTORAT

Tutorats recus

AL JOUAID par KHAL-DOUSSON 2/4

CHAARI A. par SONZOGNI 4/4

CHAARI Y par N'AÏT DRISS 3/4

DIALLO par BRIOUA M. 4/4

LAURENT par DJOUDER 3/4

OGAH par SAINT-ALBIN 2/4

SIDIBE par ARAUJO DA SILVA 1/4

TERZOG par BEN EL HADJ Z 4/4

DESIGNATEURS

| Nom | Catégorie | Téléphone | Mail |
|-------------------------|--|----------------|--|
| Amenay KHAL | <u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel | - | khialamnay@gmail.com |
| Jean-Marie KODJADJANIAN | <u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5 | 06 21 31 09 49 | designationarbitresisere@gmail.com |
| Fayçal MILED | <u>Féminines</u> : District et Ligue | 06 70 54 86 05 | faycemld@yahoo.fr |
| Stephane CUSANNO | <u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2 | 06 46 41 36 44 | designateursjeunesarbitres38@hotmail.com |
| Cyril THEVENIN | <u>District Jeunes</u> : U20 – U15 | 06 07 23 89 63 | designation38.u15@gmail.com |
| Laurent SAINT ALBIN | Tutorats JAD Stagiaires + Suivi | 06 15 74 99 77 | tutorat.arbitres38@gmail.com |
| Patrick SPARAPANO | Observateurs | 07 83 30 10 74 | psparapano@gmail.com |

RELEVÉ DE DECISIONS

Attendu que l'arbitre M. F. était convoqué le 15 octobre 2024 à l'audition de la CDA, Celui-ci ne s'étant pas présenté, la CDA le suspend jusqu'à comparution à l'audition.

COURRIERS DES CLUBS

US BEAUVOIR ROYAS : Suite à votre message, les lunettes de sport sont autorisées (voir *autre équipement* §4 de la Loi IV).

COURRIERS DES ARBITRES

SMACCHIA F. : Certificat médical reçu. La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise.
ALI RIFAT S. : Veuillez vous conformer à la procédure de défraiement évoquée ci-haut.
VAHIRUA M. : La CDA vous souhaite un bon rétablissement.
TURHAN S : Transmis à la personne compétente pour votre écusson.
BRIOUA M. : Changement d'adresse. Noté.
SAINT ALBIN : Certificat médical reçu. La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise.
NASRI R. : La CDA vous souhaite un bon rétablissement et une bonne reprise

Président

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 15 Octobre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°675

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan,
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

-Rachais : Lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 19 ET 20 OCTOBRE 2024

| <u>Catégorie</u> | <u>Club recevant</u> | <u>Club visiteur</u> | <u>Délégué désigné</u> | <u>Répartition des frais</u> |
|-----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------------|
| U15 D3 POULE K | ST ANDRE GAZ 2 | NIVOLAS 2 | MORE CLAUDE | FRAIS AU CLUB ST ANDRE GAZ |
| SENIORS D1 | ST MAURICE EXIL | VILLEFONTAINE | BOULORD JM | FRAIS AU CLUB VILLEFONTAINE |
| SENIORS D3 POULE B | CHATTE | DEUX ROCHERS | GIRARD VEYRET NORBERT | CAISSE DE PEREQUATION |
| SENIORS D3 POULE D | FARAMANS | REVENTIN | HUGOT DANIEL | CAISSE DE PEREQUATION |
| SENIORS D5 POULE C | MIRIBEL 2 | RACING HILAROIS | AHMED HEZAM ZINE | FRAIS AU CLUB HILAROIS |



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 Octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 675

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

REUNIONS U15-U17

Les réunions début de saison U15 U17 sont programmées du 10 au 24 Octobre 2024
La présence d'un responsable U17 et d'un responsable U15 de chaque club est nécessaire et utile

| Secteur | Date | Heure | Lieu |
|----------------------|--------|-------|-------------------------|
| La Mure-Grésivaudan | 10-oct | 18h30 | District |
| Grenoble | 11-oct | 18h30 | District |
| Bièvre Valloire | 14-oct | 18h30 | Stade Viriville |
| Basse Isère | 21-oct | 18h30 | Stade Creys Morestel |
| St Marcellin- Voiron | 24-oct | 18h30 | Stade Vinay |

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
16 Avril 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2025**

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Septembre 2025**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **675**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin

d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cessieu ; Claix F ; Corbelin ; Cremieu ; Crossey ; CS 4 Routes ; CVL38 ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Goncelin ; Grésivaudan ; La Cote St Andre ; La Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Le Versoud ; Liers ; Mahorais ; Moirans ; Pays Voironnais ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; St Cassien ; St Geoire en Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Paul de Varces ; Seyssins ; Sud Isère ; Sure ; Tullins ; Turcs Verpillère ; Turcs de Grenoble ; UOP ; Uni Foot ; Vallée de la Gresse ; Vareze ; Ver Sau ; Vézeronce ; Vourey

Listes reçues mais NON validées

O.N.D ; la Batie Montgascon ; St Martin d'Uriage



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 15 octobre 2024

PV n° 675

Présent : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Laurie Strappazzon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Alisson Poinard, Christan Bayle

Courriers : THIERRY TRUWANT, FC ECHIROLLES, FFNI, AIX FC, GJ LA SAVOYARDE, GF ACADEMIE DU BRION, GUC FF, 2 ROCHERS FC, HERVE GIROUD-GARAMPON, ESTRABLIN, ALLISON POINARD, FCVH, CS NIVOLAS VERMELLE, OC EYBENS, FCBJ, LA MOTTE SERVOLEX, FC SUD ISERE

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

Bien penser à indiquer le n° du match pour toute modification

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducateurs ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 35 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45 min

SENIORS A F 11

Référent : Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55

D2

29603403 : BEUCROISSANT – AIX , 20/10
à 11H à Beaucroissant
29603400 : FFNI – VALLEE DU GUIERS,
24/11 à 10H à Saint Jean de Bournay

COUPE SENIORS F A 11

Tour de cadrage : 24 novembre
1/8^{ème} : 9 mars
¼ finale : 6 avril
½ finale : 25 mai
Finale : 8 juin

SENIORS A F 8

Référent : Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55

COUPE SENIORS F A 8

Tour de cadrage : 24 novembre
1/8^{ème} : 9 mars
¼ finale : 6 avril
½ finale : 20 avril
Finale : 8 juin

U18F A 11

Référente : Diane APPLANAT 07 89 62 38 97

Forfait général GF ACADEMIE DU BRION Poule A
Forfait général 2 ROCHERS FC Poule A

Lors des phases de brassage, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 clubs

U18F A 8

Référente : Diane APPLANAT 07 89 62 38 97

GF ACADEMIE DU BRION intègre la poule A
2 ROCHERS intègre la poule B

Poule A

297707730 : GF ACADEMIE DU BRION –
FFNI 2 , 19 octobre à 12H à VIF

U15F

Référent : Christian BAYLE 06 16 80 48 24

D2 Poule C

29692674 : ECHIROLLES 2 – FC SUD
ISERE, reporté sans date

COUPE U15F

Tour de cadrage : 14 décembre
1/16^{ème} : 22 février
1/8^{ème} : 8 mars
¼ finale : 29 mars
½ finale : 19 avril
Finale : 7 juin

U13F

Référente : Allison POINARD 06 95 48 48 46

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Référente : Allison POINARD 06 95 48 48 46

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

Merci d'envoyer un mail à la commission féminines pour inscrire votre équipe.

Nous aimerions commencer ce championnat rapidement / il pourrait commencer le 10 novembre

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE, ESTRABLIN, SEREZIN DE LA
TOUR, FARAMANS

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 15 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 675

Président : M. MALLET
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 12 et 13/10/2024)

| | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------------|
| U13D3 | Poule 1j | FC VOREPPE 2 |
| U15D3 | Poule B | MANIVAL E.S 3 |
| U15D3 | Poule K | VALLEE DE L'HIEN 38 2 |
| U15A8 | Poule B | FC PAYS VOIRONNAIS 3 |
| Coupe Isère F.MarchioL | Poule unique | CREMIEU FC 1 |
| Coupe Isère Gros Balthazard | Poule unique | EYZIN ST SORLIN FC 2 |
| U18F A8 | Poule A | FC PAYS VOIRONNAIS 1 |
| U18F A8 | Poule B | GJ LA SAVOYARDE 1 |
| U18F A11 | Poule A | DEUX ROCHERS FC 1 |
| Féminines A11 D2 | Poule unique | BEAUCROISSANT FC 1 |

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

avant le début de la rencontre

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 octobre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 675

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

INFORMATIONS

Ville de Grenoble : annulation match GSE 1 – Poisat 1 du 21/10/2024 (Bachelard).

Rappel Report des matchs : les équipes sont invitées à formuler leur demande de report de match via FootClubs. En dehors de ces délais, si la demande de report est acceptée par le club adverse et la CFSE, il est convenu qu'**un seul report** pour le même match par la même équipe ne serait accordé (voir PV 572, réunion du 13/09/2022).

Rappel Jour des matchs : les matchs sont programmés **en semaine** du lundi au jeudi (FM datée au jeudi). Toutefois, avec l'accord **des 2 équipes** et de la CFSE, le match peut être décalé au vendredi ou au samedi.

Rappel Calendrier : le calendrier à respecter est celui qui paraît dans le PV de la CFSE (délai mises à jour site).

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

27. Turcs de Grenoble : noté (FM).

28. Champagnier-Brié : noté (inscription équipe). Championnat D3, Champagnier-Brié 1 remplace Exempt 1.

29. St-Georges-de-Commiers : noté (FM).

30. GSE : noté (licences).

31. Fontaine Les Îles : noté (calendrier). Les dates des journées de championnat sont parues dans le PV 672 (réunion du 24/09/2024). Voir « Calendrier Coupe de l'Isère » pour les dates des tours de coupe.

32. GSE : noté (match J02 vs Fontaine Les Îles 1). La CFSE décide de reporter le match semaine du 13 au 16/01/2025 (voir « Informations aux clubs / Jour des matchs »).

33. Vallée de la Gresse : noté (report match J02 vs Deux Rochers 1). Accord CFSE.
Information pour Deux Rochers 1 : dernier report accordé par la CFSE pour ce motif
34. GSE : noté (match J03 vs Poisat 1). Accord CFSE match à Poisat.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : en cours de mise à jour.

Liste des correspondants : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2023-2024 au 02-01-2024 (<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/01/Correspondants-2023-2024-au-02-01-2024.pdf>).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Arbitrage : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.f, arbitres@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à sport-planification@grenoble.fr

CORRESPONDANT

Champagnier-Brié 1 : Cristóbal ALCANTARA, 06.59.27.91.30, christpizza@hotmail.fr

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Régional, 2^{ème} tour. Exempt : Air Liquide (38).

Régional, 3^{ème} tour. Air Liquide (38) – Qualifié AS Médical Plus (63) vs Lyon Sport Métropole (69). Samedi 26/10/2024.

COUPE DE L'ISÈRE

Champagnier-Brié 1 remplace Exempt 1.

Match à jouer semaine du 28 au 31/10/2024

T01. Fontaine Les Îles – Champagnier-Brié 1.

CALENDRIER COUPE DE L'ISÈRE

Phase de poules : **T02)** 04-07/11/2024. **T03)** 02-05/12/2024. **T04)** 20-23/01/2025.

Phase finale : **1/8^{èmes})** 17-20/02/2025. **1/4)** 17-20/03/2025. **1/2)** 07-10/04/2025.

Finale : 23/05/2025.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Match à jouer le 21/10/2024

J03. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage 1.

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. St-Georges-de-Commiers 1 – St-Martin d'Hères 1.

J03. Tunisiens SMH 1 – Rachais 1.

J03. Jarrie-Champ 1 – Vallée de la Gresse 1.

J03. Exempt : Air Liquide 1.

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Match à jouer le 21/10/2024

J03. Turcs de Grenoble 1 – ASPTT Grenoble 1 (ex Rachais 2).

Lundi 21/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. GSE 1 – Poisat 1.

J03. Fasson 1 – Deux Rochers 1.

J03. Vallée de la Gresse 2 – Fontaine Les Îles 1.

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. GSE 1 – Deux Rochers 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Champagnier-Brié 1 remplace Exempt 1.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2024

J03. Froges 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

J03. Sassenage 1 – Goncelin 1.

J03. FC Oisans – Abbaye 1.

J03. CEA Grenoble 1 – Champagnier-Brié 1.

J03. Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 OCTOBRE 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°675

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Saison 2024/2025 :

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoires en vue de la FMI.

Base Fc : Le dimanche, gymnase Roger Journet à Eybens. Coup d'envoi à 19h.
Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 18h30 et D1 à 20h00.

L'Arbre de vie : Le samedi, gymnase Brahim Asloum à Bourgoin-Jallieu. Coup d'envoi à 19h00.

Championnat :

Début du championnat D2 : S42 (15/10 au 20/10/24).

Le calendrier de D2 est paru :

L'arbre de vie 2 prend la place d'un "Exempt" et jouera contre Base Fc 2.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

FMI : (feuille de match informatisée)

La commission travaille sur la mise en place de la FMI et vous informera le mardi 05/11/24 au siège du DIF sur les modalités d'applications.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de Décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 Février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 15 octobre à 15h00

Procès-Verbal N° 675

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675

Durée d'un match

| | | | |
|----------------------|-----------|---------|-----------------------|
| Seniors vétérans | 2 x 45 mn | U15 F | 2 x 40 mn |
| Senior G | 2 x 45 mn | U13 à 8 | 2 x 30 mn |
| Senior F à 11 et à 8 | 2 x 45 mn | U11 à 8 | 60 mn de temps de jeu |
| U20 | 2 x 45 mn | U9 | 50 mn de temps de jeu |
| U18 F à 11 et à 8 | 2 x 40 mn | U8 | 50 mn de temps de jeu |
| U17 | 2 x 45 mn | U7 | 50 mn (5 x 10 mn) |
| U15 | 2 x 40 mn | U6 | 50 mn (5 x 10 mn) |

CLUBS - Inactivités partielles

VOUREY - n°504649 : Catégories U16 F à U18 F – Enregistrées le 21/09/24.

UNIFOOT - n°581931: Catégories U18 - U19 – Enregistrées le 01/07/24.

POISAT n°547135 : Catégories U16, U17 – Enregistrées le 16/09/24.

U.S MONTGASCONNAISE n°516883 : Catégories U14 et U15 – Enregistrées le 01/10/24.

Nouveau Club - Changement de type

SAINT ALBIN DE VAULSERRE - n°864997 : Club Foot-Loisir devient Libre

ENTENTES ENTRE CLUBS - ENTENTES validées ce mardi 15/10/2024

| N° / Catégorie | club 1 | club 2 | club 3 / 4 | club support |
|-------------------|-------------------|---------|------------|-----------------|
| U15.16 | PAYS VOIRONNAIS 3 | CROSSEY | | PAYS VOIRONNAIS |

REOUVERTURE de DOSSIER

Réouverture de dossier à la demande du bureau

Considérant ce qui suit :

- P.V. n°672 du 24/09/2024 paru le jeudi 26/09 2024 :

Dossier 272 : Club : VILLENEUVE n°533035 – Equipe U15 – D2 – POULE A

Considérant ce qui suit :

..... **La C.R. décide : forfait général de l'équipe U15 du club de VILLENEUVE n°533035.**

Cette décision avait été prise par la commission à la faveur du règlement du championnat de jeunes (2023-2024) alors en ligne.

A ce jour, le règlement du championnat de jeunes saison 2024-2025 est en ligne sur le site du DISTRICT ISERE de FOOTBALL et apporte une modification (votée lors de l'A.G. du 22 juin 2024 à l'ISLE d'ABEAU) :

- **Article 6 - Forfait championnat jeunes**

"Il ne sera pas fait application des articles 23.3 et 25 des Règlements Généraux et Sportifs du District de l'Isère.

Pour les équipes évoluant en deux phases, le forfait général sera prononcé :

1. Au second forfait, lorsqu'en 1ère phase le nombre de match est inférieur à 8

2. Au troisième forfait, lorsque le nombre de match dans une phase est égal ou supérieur à 8

...

- L'équipe U15 D2 du club de VILLENEUVE étant inscrite dans un championnat à 6 équipes donc 10 matchs à disputer.

Par ces motifs, la C.R. décide : annulation du forfait général de l'équipe U15 du club de VILLENEUVE et réintroduction en compétition U15 – D2 – POULE A dès parution de ce P.V.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

COURRIERS

➤ Le club de **TURCS de GRENOBLE – n°581009** a adressé un courriel au District ISERE Football le 10/12/2024 : « ... une équipe qui joue le dimanche en championnat à 11 et parfois en fonction du calendrier l'équipe a 8 qui joue le lundi. Il arrive qu'on manque de joueurs le lundi et devons compléter avec des joueurs qui ont joué le dimanche à 15h.

Est-ce un problème d'un point de vu des règles de la FFF ? Ou ils peuvent jouer sans problème ? »

Art. Article – 151.1 : Participation à plus d'une rencontre des R.G. de la F.F.F. :

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;
- au cours de deux jours consécutifs.

Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :

- a) *Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.*

➤ Le club de **DEUX ROCHERS – n°553340** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : «

Les U14F peuvent jouer en U18F à 8 mais pas en U18F à 11.

➤ Le club de **VOUREY – n°504649** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : « nos couleurs sont rouge et bleu qui sont des couleurs courantes. ...et utiliser quand une équipe visiteuse à une couleur proche des nôtres.

Il est arrivé la saison dernière qu'un arbitre refuse que nous utilisions ces maillots verts au motif qu'il n'étaient pas assez visibles sur le terrain.

Est-ce que la couleur verte est autorisée ? Nos shorts sont bleus et nos chaussettes rouges. »

Loi 4 (équipement de joueurs) : les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.

➤ Le club de **St QUENTIN FALLAVIER – n°560979** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 : « erreur carton rouge » : dossier transféré à la commission de discipline.

➤ Le club de **BEAUVOIR ROYAS – n°535244** a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/10/2024 : « Est-il possible de faire un rappel, idéalement sur le PV, concernant le règlement sur le port de lunettes pour un joueur ?

En effet, ce week-end, un de nos joueurs remplaçants est rentré en jeu courant de 1^{ère} période avec ses lunettes, sans que ça ne pose de problème. Puis avant de commencer la 2^{ème} période, l'arbitre officiel de la rencontre a demandé au joueur de retirer ses lunettes pour la suite du match. »

Loi 4.4 de l'I.F.A.B. - équipement des joueurs – Autre équipement.

Les protections non dangereuses, comme les gants, les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les 63 lunettes de sport. Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtement

EDUCATEURS D1 – D2

Le club de **St ANDRE LE GAZ – n°520603** a adressé un courriel au District ISERE Football le 14/10/2024 :
« ...Christophe Marey, licence n°2520228552, éducateur fédéral remplace Stéphane Berthet en tant qu'éducateur principal de notre équipe senior une. »

MATCH ARRETE

Dossier n°280 : SEYSSINS 3 - n°530381 / F.C.2A. n°544456 : U17 – D2 – POULE B – Match n°X du 12/10/2024.

L'arbitre officiel de la rencontre a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 14/10/2024, reconnaissant avoir fait une mauvaise application des règlements après avoir adressé 4 cartons rouges au club de F.C.2A. mais seulement 3 à des joueurs.

L'équipe du F.C.2A. se trouvant alors avec 8 joueurs au moment de l'arrêt de la rencontre.

Le 4^{ème} carton rouge ayant été adressé à un dirigeant.

DECISION

Considérant ce qui suit :

Art. 159 des R.G.de la F.F.F. : Nombre minimum de joueurs : "

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe pas.

2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

L'équipe de F.C.2A. ne s'est à aucun moment trouvée à moins de 8 joueurs.

Par ces motifs, la C.R. décide match à rejouer à une date ultérieure.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOCATION

Dossier n°281 : NIVOLAS n°518931 / TOUR-St CLAIR n°550032 – U15 – D3 – POULE K – Match n° 29411588 du 12/10/2024.

Le club de TOUR-St CLAIR a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/10/2024: " *Le Club du F.C.T.C (Football Club la Tour St Clair) souhaite faire une demande d'évocation concernant le match Nivolas CS- FCTC (N° de match: 29411588).*

*Le joueur de Nivolas C.S **MONNEREAU Romain** (N° de licence 2547932986) susceptible d'avoir été inscrit et/ou participé à la rencontre du match de championnat U15 D3 J4 du samedi 12 octobre 2024, en état de suspension."*

DECISION

Considérant ce qui suit :

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de TOUR-St CLAIR pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de NIVOLAS, une demande d'évocation du club de TOUR-St CLAIR, sur la participation du joueur Romain MONNEREAU, licence n°2547932986, susceptible d'avoir été inscrit sur la feuille de match en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de NIVOLAS de lui faire part de ses observations avant le 21/10/2024, délai de rigueur."

RESERVE d'AVANT MATCH

Dossier n°282 : SEYSSINET - n°519935 / MISTRAL n° 539465 : SENIORS – COUPE ISERE F. MARCHIOL – Match n°29760955 du 13/10/2024.

Le club de MISTRAL a écrit sur la F.M.I. : " *... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET, pour le motif suivant : des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."*

Le club de E.S. MISTRAL a confirmé sa réserve par courriel le 15/10/2024.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MISTRAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22 du District Isère Football

- La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club SEYSSINET.
 - Equipe senior 1 : N3, a disputé une rencontre le même jour à SEYNOD en COUPE de France.
 - Equipe senior 2 : R3, a disputé sa dernière rencontre le 06/10/2024 contre J.S CHAMBERIENNE.
 - Equipe U20 – R2 – C, a disputé une rencontre le même jour contre AIX.
 - Equipe U20 – D1 – B, a disputé une rencontre le même jour à TOUR-St CLAIR.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

➤ Sur la feuille de match de l'équipe senior R3, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match. **Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

N°269 : Club : CHAMPAGNIER-BRIE n°551261 – SENIORS – D4 (saison 2020-2021) :

Lors de sa réunion du 16/01/2021 parue au P.V. 505 du 21/01/2021, référence 20/05/10, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D4 (saison 2020-2021) :

Le club de CHAMPAGNIER-BRIE a fait part de son forfait général.

La sanction de suspension de 2 matchs ferme ne peut s'appliquer qu'à l'équipe à 11.

N°282 : Club : VILLEFONTAINE - n°581501 – SENIORS – D1

Lors de sa réunion du 08/10/2024 parue au P.V. 674 du 08/10/2024, référence 24/03/03, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et un match avec sursis à votre équipe SENIORS – D1 avec date d'effet au 14/10/2024

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, **un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.***

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- **Le match concerné par cette décision est prévu :**

contre ST ANDRE le GAZ, le 03/11/2024

Par conséquent, le club de VILLEFONTAINE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 21/10/2024.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 octobre 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°675

Président : Michel Vachetta

Présents: Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal, Gilbert Répellin.

Excusés: Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé

Toute demande de changement d'horaire dans la période rouge ne sera plus traitée à compter de ce jour. Il est demandé aux clubs d'anticiper leurs plannings

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées. La première journée est programmée le 26 octobre. Les 36 plateaux sont consultables sur le site du district

Rappel, le club recevant doit fournir la feuille de plateau qui est à télécharger sur le site dans la rubrique pratique, Docs utiles, feuille de plateau, challenge national. Pour rappel, les trois matchs sont précédés de l'épreuve du défi jonglage dont les résultats doivent être reportés sur cette feuille de plateau, ainsi que le résultat des 3 rencontres. Le club recevant devra retourner cette feuille de plateau documentée à la commission sportive pare scan et courrier.

Challenge Festival Isère : Les matchs de la première journée du challenge festival Isère sera consultable en fin de semaine sur le site du district. Les rencontres sont programmées au 26 Octobre et doivent être précédées obligatoirement par le défi jonglage. Il est rappelé que pour cette compétition, les clubs doivent utiliser la FMI

Championnats et Challenges Festival :

La commission rappelle des règles à respecter au cours des rencontres :

Les éducateurs des deux équipes **doivent être positionnés sur le même côté.**

Les changements se font lors de la pause coaching, et les temps de jeu pour tous les joueurs doit être au minimum 50% du temps de jeu de la rencontre.

U 15

Courrier club : GP Vézeronce-Huert-Dolomieu :

Votre équipe 4 étant à 8 ne peut participer au Challenge à 11.

Reprogrammation des matchs :

D3 Poule A

Journée 2 du 21/09/24 : Crolles 2 / Ent St Hilaire du Touvet est reprogrammé au 16/11/24.

Journée 3 du 28/09/24 : St Hilaire du Touvet / Ent Pays d'Alleverd – Goncelin est reprogrammé au 26/10/24.

D3 Poule G

Journée 1 du 14/09/24 : Poisat / Chirens 2 est reprogrammé au 16/11/24

D3 Poule M

Journée 1 du 14/09/24 : Eybens 4 / Cessieu est reprogrammé au 16/11/24

Club de POISAT D3 Poule G : Un problème informatique en cours de résolution apparaît sur le site pour ce club.

La commission demande de faire à chaque rencontre une feuille de match papier pour les rencontres de championnat avec l'équipe de Poizat.

Challenge Augustin Dominguez :

Complément : Gp Vézeronce-Huert-Dolomieu 3 / La Tour St Clair 2 se jouera le 26/10/24

| |
|-------------|
| U 17 |
|-------------|

Courrier : LCA 38.

La commission reporte votre match du 26 octobre contre SEYSSINS au 17 novembre.

Reprogrammation des matchs.

D1 :

LCA FOOT / SAINT MARTIN D'HERES,
EYBENS 2 / RACHAIS,
GIERES 1 / TOUR SAINT CLAIR,
SUD ISERE / GVHD 1, sont reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

D2 :

Poule A : SAINT GEORGES DE COMMIERS / MANIVAL1, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule B : FC2A 1 / VALLEE DE LA GRESSE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule D : BOURGOIN 2 / MURETTE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

U17 D3 : POULES B et C

Les poules B et C des U17 D3, du fait du forfait général d'une équipe se retrouvent avec 5 équipes, ce qui génère qu'à chaque rencontre, une équipe se retrouve exempt. D'autre part, il s'avère que deux clubs ont sollicité la commission sportive pour rajouter une équipe supplémentaire.

Afin que ces deux clubs ne laissent pas des joueurs sans match avant le mois de Février (début de la seconde phase), la commission sportive programme des matchs entre ces deux clubs et les équipes exemptes, sans pour autant que **les résultats de ces matchs soient pris en compte pour le classement final** des deux poules B et C en fin de première phase.

Les clubs de ces deux poules B et C ainsi que les deux clubs demandeurs ont reçu sur leur messagerie un courrier donnant des précisions ainsi que le calendrier des matchs à jouer.

| |
|-------------|
| U 20 |
|-------------|

Report de rencontres en retard au 19 Octobre:

U20 D2, poule A St Marin d'Hères / Gières

U20 D2, poule B Claix / Sassenage.

U20 D2, poule D Isle d'Abeau / Nivolas 2 et MOS 3R 4 / St Maurice l'Exil.

D1 et D2 : Afin de pouvoir reprogrammer des matchs en retard dans cette catégorie, la commission est dans l'obligation de reporter la dernière journée de cette 1° phase au 9 Novembre. De ce fait, le 1° tour de coupe est programmé au 16 Novembre.

U20 D1 : VERSOUD / EYBENS 2 est reprogrammé au 2 Novembre.

U20 D2 : VALLEE DU GUIERS / LCA FOOT du 21/09/24 à jouer le 02 Novembre.

LCA FOOT / CORBELIN DU 05 Octobre à jouer en semaine après accord des deux clubs

2° Phase : Pour cette phase, la D1 sera composée de 10 clubs avec les deux premiers des 3 poules de la D1 1° phase et des équipes terminant à la 1° place des 4 poules de D2.

La D2 comprendra les équipes ayant terminé à la 3° et 4° place de D1, 1° phase et des équipes ayant terminé 2°, 3° et 4° des 4 poules de D2 1° phase, soit 18 équipes réparties en 2 poules de 9 équipes

SENIORS

Rappel : La coupe Fabrice Marchiol et le challenge Gros-Balthazard sont consultables sur le site.

Attention des matchs en retard sont programmés le 27 octobre.

VETERANS

Le tirage des coupes Nord Isère et Grenoble seront sur le site en fin de semaine.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°675

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 21 octobre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

AJA VILLENEUVE 2/SAINT GEORGES DE COMMIEERS 4 à 10h30

Match U13 D2

AJA VILLENEUVE/FC SEYSSINS 3 à 10h30

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D3

AJA VILLENEUVE 2/US ABBAYE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 19 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/GF A BRION à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 20 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FOC FROGES à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/ES RACHAIS 2 à 15h00

lundi 21 octobre 2024

Match Foot Entreprise à 8

METROPOLITAINS/ST MARTIN URIAGE à 20h00

Match Foot Entreprise à 8

TURCS/ASPTT à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 19 octobre 2024

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/USVO/FC SEYSSINS/VO PORTUGAL à 10h00

Match U13 D2

FC MISTRAL 2/USVO 3 à 12h30

Match U15 à 8

FC MISTRAL 2/DOMENE ASJF 2 à 15h

dimanche 20 octobre 2024

Match Féminines à 8

FC MISTRAL/CROLLES FC à 10h00

Match Seniors D5
ES MISTRAL 2/ASJF DOMÉNE à 12h30
Match Seniors D3
ES MISTRAL/FC VERSOUD à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024
Match U13 D2
US ABBAYE/FC SAINT MARTIN D'HERES 3 à 10h30
dimanche 20 octobre 2024
Match Seniors D5
US ABBAYE 2/ES PIERRE CHÂTEL à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024
Plateau U6-U7
US ABBAYE/US SASSENAGE/FC ECHIROLLES/AJA VILLENEUVE/AS BAJATIÈRE à 10h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2024
Plateau U6-U7
FC2A/AS SURIEUX/AC SEYSSINET/FC SAINT MARTIN D'HERES à 10h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 19 octobre 2024
Match U15 D3
FC2A/FC VERSOUD à 14h00
Match U20 D1
FC2A/FC VALLEE GRESSE 16h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 octobre 2024
Match U13 D1
GF38 2/FC PONT DE CLAIX à 10h00
Match U13 D1
GF38 2/MURETTE 2 à 10h00
Match U14 R1
GF38/CLERMONT à 12h30
Match U15 R1
GF38/ST PRIEST à 15h30
Match U18 R1
GF38/GF38 RESERVE à 17h30
dimanche 20 octobre 2024
Match U17 National
GF38/SC BASTIA à 11h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2024

Match U13 D3

GF38 3/FC MISTRAL 3 à 10h00

Match Fémiinines U18

GF38/FC SUD ISÉRE à 13H

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D4

ASGD/VO PORTUGAL à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2024

Plateau U8-U9

USVO/FC SAINT MARTIN D'HERES/ASIEG à 10h00

Match U13 D4

USVO 4/FC SAINT MARTIN D'HERES 5 à 12h00

Match U13 D1

USVO 2/ES MANIVAL à 12h00

Match U13 D1

USVO/FC VALLEE GRESSE à 14h00

Match U15 D3

USVO 2/FC2A 2 à 15h30

Match U17 D1

USVO/ES RACHAIS à 18h00

dimanche 20 octobre 2024

Match Seniors D1

USVO/US JARRIE CHAMP à 15h00

PLANNING WEEK-END**Du vendredi 25 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024****STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 26 octobre 2024

Match Coupe U17 Crédit Agricole

AJA VILLENEUVE/US JARRIE CHAMP à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC SUD ISERE à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 27 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 12h30

Match seniors D3
TURCS DE GRENOBLE/FC VERSOUD à 15h00
lundi 28 octobre 2024
Match Foot Entreprise à 8
GSE/DEUX ROCHERS à 20h00
Match Foot Entreprise à 8
METROPOLITAINS/VALLEE GRESSE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 27 octobre 2024
Match Féminines à 8
FC MISTRAL/SO PORTUGAL SMH à 10h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 octobre 2024
Match Seniors D5
US ABBAYE 2/FCMG 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 26 octobre 2024
Match U20 D1
FC2A/VERSOUD FC 16h

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 octobre 2024
Match Seniors R2
FC2A/OC EYBENS à 20h00
dimanche 27 octobre 2024
Match U18 R1
GF38/FCVB à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 octobre 2024
Match U15 Challenge U15 A DOMINGUEZ
USVO/GRESIVAUDAN2 à 15h00